

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS178

présenté par  
Mme Janvier, rapporteure

-----

### ARTICLE 16

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article supprime une phrase introduite par le Sénat qui mentionne le rôle d'accompagnement et d'appui de la CNSA aux « maisons départementales de l'autonomie » afin de ne pas préempter les concertations qui auront lieu dans le cadre du « Laroque de l'autonomie » avec les conseils départementaux sur l'organisation territoriale de la cinquième branche.